



## CHARTE NUMERIQUE

### REGLES D'USAGE DES OUTILS NUMERIQUES MIS A LA DISPOSITION DE LA COMMUNAUTESCOLAIRE DU LFI/AFLEC

La communauté scolaire se compose des élèves, de leurs parents et de l'ensemble des personnels, usagers des ressources numériques du LFI.

- **Tout usager est amené à utiliser les outils numériques mis à sa disposition par le LFI/AFLEC**
- **L'accès à ces outils se fait sous la responsabilité du chef d'établissement.**

Tous les usagers s'engagent à respecter les règles d'utilisation des matériels et ressources numériques définis au sein du LFI/AFLEC.

- La législation en vigueur
- Les règles éthiques

DROITS	DEVOIRS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque usager se voit attribuer un compte Individuel (nom d'utilisateur et mot de passe) qui lui permet de se connecter aux outils numériques.</li> <li>• Chaque usager peut accéder aux ressources informatiques du LFI/AFLEC pour réaliser des activités pédagogiques ou en lien avec l'activité scolaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les usagers s'engagent :               <ul style="list-style-type: none"> <li>. A accéder aux ressources numériques à des fins <b>pédagogiques ou scolaires</b>.</li> <li>. A demander l'autorisation d'un enseignant ou responsable pour toute autre activité (utilisation des groupes de discussions, *chats* et *forums*, téléchargement de logiciels ou documents.</li> <li>. Ne pas divulguer leurs mots de passe à d'autres utilisateurs. Chacun reste responsable de l'utilisation faite à l'aide de son code utilisateur.</li> <li>. Ne pas utiliser un autre code utilisateur.</li> <li>. Ne pas utiliser des jeux au sein du LFI/AFLEC en dehors de toute activité autorisée et guidée par un enseignant. <b>L'installation des jeux est fortement déconseillée.</b></li> <li>. Ne pas utiliser les applications de vidéoconférence (skype...) en dehors d'un encadrement pédagogique.</li> <li>. Ne pas utiliser les réseaux sociaux en dehors d'un encadrement pédagogique.</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les enseignants peuvent utiliser leur matériel personnel au sein du LFI/AFLEC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les enseignants doivent prévenir par écrit l'administration de leur souhait d'autoriser les élèves à amener du matériel personnel dans un cadre pédagogique.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les enseignants peuvent proposer aux élèves d'utiliser leurs propres équipements dans le cadre d'activités pédagogiques spécifiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le LFI/AFLEC n'assure pas la maintenance technique du matériel personnel. Une aide ponctuelle peut être assurée pour l'installation d'applications nécessaires à l'usage des activités pédagogiques.</li> </ul>

- Les élèves utilisant leur propre matériel s'engagent à respecter les règles d'utilisation de la charte.
- Les élèves s'engagent:
  - . A avoir l'autorisation parentale
  - . Les parents et les élèves sont responsables de leur matériel.

### Accès aux ressources numériques

le LFI/AFLEC met à la disposition des usagers de l'établissement des ressources numériques. Les élèves sont aidés, conseillés et guidés dans l'utilisation des outils numériques, internet et les réseaux numériques.

### Respect des règles de déontologie numérique

Les ressources numériques sont mises à la disposition de l'ensemble des usagers. Chacun doit respecter le matériel et ne pas nuire à la bonne utilisation du réseau.

DROITS	DEVOIRS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un accès aux ressources numériques et fourni à chaque usager du LFI/AFLEC pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations à but scolaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les usagers s'engagent :           <ul style="list-style-type: none"> <li>. Prendre soin du matériel,</li> <li>. Respecter les règles d'usage des matériels numériques précisées par la charte,</li> <li>. Eviter d'effectuer des activités accaparant les ressources numériques qui pénalisent la communauté (impression de gros fichiers, téléchargements de mise à jour importants...) ou qui contreviennent à la législation en vigueur (téléchargement ne respectant pas le droit d'auteur).</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les informations de chaque usager seront Protégées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les usagers s'engagent:           <ul style="list-style-type: none"> <li>. A respecter les règles de sécurité,</li> <li>. A ne pas introduire, modifier, altérer, supprimer ou copier des informations ne lui appartenant pas,</li> <li>. A ne pas accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur sans son autorisation,</li> <li>. A ne pas tenter de modifier la configuration du matériel et des réglages du réseau (les profils des utilisateurs ne doivent pas être supprimés;</li> <li>. Ne pas tenter d'accéder à des réseaux wifi non autorisés,</li> <li>. Ne pas utiliser de logiciels ou de systèmes permettant de contourner le pare-feu du LFI/AFLEC (VPN...),</li> <li>. Vérifier les données échangées notamment par l'intermédiaire de fichiers joints aux courriels ou par des outils de stockage (disque amovible, clé USB...) pour ne pas diffuser de virus et de logiciels malveillants;</li> <li>. A informer le référent numérique ou le chef d'établissement pour toute anomalie constatée.</li> </ul> </li> </ul>

## Respect de la législation

Chaque individu a droit au respect de sa vie privée (sa vie, son image). Il doit lui-même respecter l'ordre public.

DROITS	DEVOIRS
<ul style="list-style-type: none"><li>Chaque membre de la communauté scolaire peut demander à ce que sa vie privée soit respectée.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les élèves s'engagent lors d'échanges de courriels ou de publications sur le web à:<ul style="list-style-type: none"><li>Ne pas harceler ou porter atteinte à la dignité humaine d'un autre utilisateur notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants,</li><li>Ne pas diffuser des informations injurieuses, diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui</li><li><b>Ne pas photographier, filmer ou publier</b> quelques images que ce soient hors d'un projet pédagogique.</li><li><b>Ne pas montrer ou diffuser d'images choquantes,</b></li></ul></li><li>Les élèves doivent respecter l'ordre public. Ils s'engagent à ne pas:<ul style="list-style-type: none"><li>Diffuser des informations et consulter des sites à caractères xénophobes, sexuels ou des ressources condamnables au regard des principes de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen et des lois du pays d'accueil,</li><li>Ne pas publier d'information prosélyte</li></ul></li></ul>

## Droits d'auteur

Chaque auteur possède sur les œuvres créées d'un droit de propriété intellectuelle. Son autorisation est obligatoire pour reproduire sa production (son, image, texte...).

DROITS	DEVOIRS
<ul style="list-style-type: none"><li>Il sera demandé à l'utilisateur ayant réalisé des productions son autorisation pour pouvoir les reproduire ou les publier.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Les usagers s'engagent à respecter la propriété intellectuelle en:<ul style="list-style-type: none"><li>Ne faisant pas de copies de logiciels non autorisés par la loi (seules les copies de sauvegarde sont autorisées),</li><li>N'utilisant pas de copies illégales,</li><li>Ne publiant pas des productions sans l'autorisation préalable de leur (s) auteur (s).</li></ul></li><li>Les usagers s'engagent à publier leurs textes et leurs ressources sur le site du LFI/AFLEC. Les espaces numériques de travail sous licence de partage Creative commons (<a href="http://creativecommons.org">http://creativecommons.org</a>).</li></ul>

## La communication

DROITS	DEVOIRS
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une ou plusieurs messageries internes ou outils de communication sont fournies à chaque usager.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Consultations régulières obligatoires pour les élèves et le personnel.</li><li>• Utilisation souhaitable pour les communications en lien avec l'activité scolaire. <b>Nul ne peut invoquer une absence d'information pour toute transmission via les outils numériques mis à disposition.</b></li></ul>

## Correspondance privée

Toute correspondance privée bénéficie d'une protection : le secret de la correspondance.

DROITS	DEVOIRS
<ul style="list-style-type: none"><li>• Toute correspondance privée de chaque usager est confidentielle.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les élèves s'engagent à:<ul style="list-style-type: none"><li>. Respecter le secret de correspondance des autres utilisateurs,</li><li>. Respecter la messagerie électronique selon les conditions fixées par la charte.</li></ul></li></ul>

## L'usage des réseaux sociaux numériques et la publication en ligne

DROITS	DEVOIRS
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un blog de classe ou projet est mis à la disposition des enseignants et des élèves.</li><li>• Les réseaux sociaux peuvent être mobilisés au service des activités scolaires et des apprentissages.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Toute création de blog doit être déclarée à la direction du LFI/ AFLEC. L'utilisateur sera averti par la direction si le contenu doit être modifié ou supprimé.</li><li>• L'utilisateur d'un blog est responsable de ses propos.</li><li>• L'utilisation des réseaux sociaux à des fins éducatives doit être soumise à l'approbation du Chef d'établissement.</li><li>• Le contenu des publications est placé sous l'autorité du Chef d'établissement ou des personnes ayant autorité par délégation qui se réservent le droit de supprimer la publication.</li></ul>

Nous soussignés M. et Mme, .....

**Reconnaissons avoir pris connaissance de la charte numérique du LFI/AFLEC de Dubaï publiée sur le site internet de l'établissement et m'engage à la respecter sous peine de voir appliquer les sanctions prévues dans le cadre du règlement intérieur.**

Nous reconnaissons également avoir été informés que des dispositions techniques ont été prises pour vérifier que l'usage des outils numériques est bien conforme aux règles indiquées dans la présente charte.

Les connexions, le suivi de l'utilisation des différents postes, les pages visitées, les documents téléchargés et les dates de consultation sont contrôlés par le département informatique du LFI/AFLEC

A Dubaï, le .....

Signature des parents .....

Signature de l'élève .....